

de fondations pies, il a fallu avoir recours à la charité pastorale des curés, qui se sont empressés d'aller au devant des vœux de leur archevêque. Il est vrai que l'ensemble du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie catholiques ne demeurent pas en reste de zèle et de généreux sacrifices pour un si important objet. Les classes les plus infirmes de la société sollicitent comme une faveur d'y pouvoir porter leur obole qui fructifie dans le Seigneur. Heureusement au grand duché de Bade on ne connaît pas d'université qui puisse revendiquer le droit de mettre obstacle au charitable zèle des pasteurs ruraux dont le dévouement contribue si généreusement à assurer à l'Eglise la pépinière sacerdotale dont elle a si grand besoin, et qui, en même temps, soulage des familles pauvres en assurant à quelques-uns de leurs enfants un état honorable auquel il leur eût été impossible de les faire parvenir.

—Après de longues hésitations, et à l'exemple de plusieurs autres souverains d'Allemagne, le duc de Nassau a pris des mesures législatives à l'égard des rōngistes qui, depuis près de deux ans, troublent ses Etats. Tout droit de corporation leur est dénié ; leurs ministres pourront baptiser et enterrer, mais non marier. Cet office, pour eux, est réservé aux pasteurs protestants, qui ne pourront leur refuser leur ministère. Quant à l'éducation des enfants, les parens seront tenus de les envoyer aux écoles des religions chrétiennes reconnues par l'Etat. Les dissidens seront tenus de faire agréer au gouvernement leurs ministres qui ne pourront exercer leurs fonctions hors de leur commune propre. Des prédicants étrangers ne pourront célébrer aucun office, et le local où il pourra être célébré ne sera pas plus grand que ne l'exige le nombre des membres de la communauté. Leur culte sera sans publicité et ne pourra être annoncé. Du reste, ils ne pourront plus s'appeler catholiques-allemands, et il leur est défendu de se servir du mot de catholiques dans aucun de leurs actes. L'usage d'aucun temple ne leur sera plus accordé ; en revanche ils sont dispensés des contributions ecclésiastiques auxquelles les catholiques sont astreints. Il n'en fallait pas tant pour achever de faire tomber dans le plus profond mépris ces sectaires autrefois si bruyans.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Tous ceux qui s'occupent sérieusement des divers systèmes pénitenciers, dans le but d'améliorer la condition morale des prisonniers, comprennent enfin que ni le travail ni l'isolement des cellules ne suffisent à la moralisation des détenus. On reconnaît, après toutes les expériences philanthropiques, que la religion seule peut arracher à leurs habitudes perverses les malheureux que le vice ou le crime ont jetés dans les prisons. Un heureux exemple de ce que peuvent faire à cet égard le zèle et le dévouement d'un prêtre, a été cité dernièrement dans le conseil général des Bouches-du-Rhône. Nous nous empressons de le rapporter, non pas seulement parce qu'il est honorable pour un membre du clergé, mais surtout parce qu'il nous semble propre à éclairer l'administration sur la véritable solution du problème dont beaucoup d'esprits généreux se montrent aujourd'hui préoccupés. Voici les paroles de M. le préfet de Marseille :

« Ce qui m'a frappé dans le rapport de la commission d'Aix, c'est ce qui concerne l'instruction religieuse des détenus. Là, l'aumônier ne croit pas avoir rempli sa tâche en célébrant la messe une fois la semaine dans les prisons ; on le voit habituellement dans les cours se mêler aux prisonniers, s'entretenir avec chacun d'eux, leur adresser des paroles de consolation et d'exhortation, et les préparer ainsi à un salutaire retour vers la religion. Outre l'instruction religieuse du dimanche, il se donne, chaque année, une retraite ou mission dans l'intérieur de la prison. Ces pieux exercices ne demeurent pas sans résultats. Un grand nombre de prisonniers se sont approchés du tribunal de la pénitence ; dans les premiers mois de 1846, huit d'entre eux ont fait leurs Pâques, et quatre leur première communion, et, ajoute la commission, on peut compter sur la sincérité de ces actes, car la règle reste la même pour tous et il n'est accordé ni faveur, ni adoucissement en vue de l'accomplissement des devoirs religieux. »

—Son Em. Mgr. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon et de Vienne, vient de publier un bien touchant Mandement pour recommander à la charité des fidèles de son diocèse les victimes de la dernière inondation de la Loire dans le Forez.

« Lorsque la colère de Dieu, dit Son Em., passa sur notre ville épiscopale, il y a six ans, et que les eaux de nos grands fleuves couvrirent de deuil cette réine des cités industrielles, nous élevâmes la voix, N. T.-C. F., pour émouvoir, en faveur des inondés, tous les cœurs chrétiens. La ville de Roanne ne fut pas la dernière à répondre à notre appel, et à secourir les nom-

breuses victimes de la fureur des flots. Aujourd'hui cette ville affligée tourne aussi vers Lyon ses yeux inondés de larmes, et attend un juste retour de la charité si célèbre de ses habitans. Les ruines de plus de cent cinquante maisons couvrent les rives de la Loire dans notre diocèse. Cent dix déjà ont écroulées à Roanne, et ce ne seront pas les dernières. Le fléau dévastateur a frappé d'une manière terrible les populations d'Arzèzeux, de Pœura et de Balbigny. Un grand nombre de familles se trouvent sans asile, sans pain, presque sans vêtemens ; elles attendent qu'une main généreuse s'ouvre pour leur dispenser les secours que réclame leur dénûment. Soyez leur providence, N. T. C. F. Souvenez-vous que l'aumône a la puissance de désarmer le bras de Dieu, et d'apaiser sa colère qu'irritent de plus en plus la violation du saint jour du dimanche, le débordement des mœurs, le culte de la matière, le mépris de l'autorité de l'Eglise, l'abandon de la vérité pour les doctrines de mensonge, et la désertion des camps du Seigneur, pour passer à l'ennemi et de la morale de l'Evangile.

« Pasteurs des âmes, représentans de la charité de Jésus-Christ, vous plaiderez la cause des malheureux inondés du Forez. C'est nous qui, dans ces tristes occasions, devons donner aux fidèles l'exemple du dévouement et de la libéralité.

« Si vous voulez N. T. C. F., déposer entre nos mains et dans celles des curés de Roanne vos offrandes pour cette ville et les environs, elles seront transmises sans délai aux infortunés que vous voulez soulager. Si vous préférez les envoyer aux autorités civiles de ces communes, vos dons seront reçus avec reconnaissance.

« Hâtez-vous, N. T. C. F., de secourir des populations qui nous sont si chères et dont les malheurs récents désolent notre cœur. »

—Sur la fin de septembre, une cérémonie touchante a eu lieu au nouveau couvent de la Providence de Vitteau, diocèse de Dijon. Des aspirantes ont pris le voile et des novices ont fait profession, en présence de la congrégation réunie à la suite de la retraite annuelle. Mgr l'évêque de Dijon présidait cette cérémonie nouvelle pour la contrée ; car, depuis quelques mois seulement, le couvent a été transféré de Flavigny dans l'ancienne demeure des Minimes.

L'histoire de cette maison, fondée par la famille *Languet*, qui a laissé d'impérissables souvenirs de piété et de charité, qui a donné à l'Eglise de France le célèbre curé de Saint-Sulpice, est l'histoire des vicissitudes humaines. Vendus en 1793, transformés en étables, ces bâtimens furent depuis destinés à une manufacture ; enfin, après la chute de cet établissement, ils furent rachetés et restaurés par les Sœurs de la Providence, sous la direction et par le zèle d'un simple vicaire de paroisse.

BAVIÈRE.

—Depuis quelque temps la terreur était au camp du protestantisme radical d'Allemagne, dont tous les échos redisaient le nom du P. général des Jésuites, qui, disaient-ils, rôdait en tous lieux, cherchant à dévorer... qui ? C'est ce que l'on ne savait pas dire. Le mystère de cette étrange panique vient d'être dévoilé : c'était le vicaire-général des Franciscains-Mineurs qui avait été vu à Francfort, se rendant à Aschaffenburg, où résidait alors le roi de Bavière, qui avait appelé ce vénérable religieux auprès de lui. Les protestans pensent sans doute, qu'à l'imitation des capitaines de navires qui ont à bord des pavillons de toutes les nations pour en faire usage suivant l'occurrence, la Compagnie de Jésus tient magasin de tous les costumes monastiques pour servir au déguisement de ses religieux.

ALLEMAGNE.

—Le chapitre de Rottenbourg ayant prié Mgr. l'archevêque de Fribourg de vouloir bien conférer les ordres aux élèves du séminaire préparés à cet effet, le charitable prélat, pour ne pas les troubler dans les exercices spirituels, qui doivent précéder l'ordination, s'est rendu lui-même à Rottenbourg, où il a rempli cette fonction sacrée. Il a prêché dans la cathédrale, et adressé les exhortations les plus pressantes aux ordinands. Pendant son voyage et pendant son séjour dans la ville épiscopale, il a recueilli les plus précieux témoignages de la foi et de la vénération des catholiques wurtembergeois.

—Nous apprenons d'Allemagne que Mgr. Pirker, patriarche-archevêque d'Esclau, dont la mort avait été antérieurement annoncée, vient de quitter les eaux de Gerstein, où il avait été porté mourant. Le vénérable prélat retourne, en parfaite santé, dans son diocèse.

SILÉSIE.

—Nous apprenons de Breslau, que le tribunal suprême de Silésie vient enfin, après plusieurs mois consumés en conquêtes bien inutiles sur un fait de notoriété universelle, de condamner à plusieurs mois de prison les auteurs de l'insulte faite, en plein jour, à Mgr l'évêque de Breslau, et dont, en son temps, nous avons rendu compte à nos lecteurs.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

La *Gazette de Québec*, qui est généralement bien informée par ses correspondans de Londres, dit que lord Elgin ne partira pour le Canada que le 3 janvier. Ce long délai, apporté au départ de notre nouveau gouverneur, fait présumer qu'il se trame quelque chose au bureau colonial. On sait qu'il est question de réunir toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord en un seul gouvernement, et c'est sans doute ce sujet qui retient lord Elgin à la métropole. Quelques journaux parlent de cet arrangement comme d'une chose à peu près déterminée. Quelques soient les changemens qu'on